

Quelles explications pour le fort pourcentage attribué aux soins à domicile ?
Raoul Jaeggi (PVL)

Le média 20 Minutes a repris dans son édition en ligne du 10 septembre 2024 l'évaluation de bonus.ch (<https://www.20min.ch/fr/story/sante-vers-une-hausse-massive-des-primas-maladie-fin-septembre-103182703>), qui annonce la hausse des primes maladie par canton et le Jura est mentionné comme le "champion de la hausse" avec +11%.

Proportionnellement, ce sont les frais en laboratoire qui croissent le plus devant les soins à domicile(+9%) et les physiothérapeutes.

L'article concerne les primes pour les assurés. Parallèlement :

1) Quelles sont les conséquences financières pour l'Etat de cette hausse des heures de soins ?

Le rapport financier et le rapport d'activités 2023 (p. 8) de la Fondation pour l'Aide et les Soins à domicile Jura, reçus par tous les députés, indiquent une augmentation de 150 clients (+5%), ce qui a représenté une augmentation marginale d'environ 0,5% des heures facturées pour 7'300 visites supplémentaires.

A priori, la Fondation pour l'Aide et les Soins à domicile Jura et les clients supplémentaires qu'elle a suivis en 2023 ne semblent donc pas être à l'origine de cette hausse.

2) Quel est le montant en CHF qui correspond à la hausse de +9% indiquée ?

3) Quels sont les facteurs et/ou acteurs qui ont induit cette hausse de 9% ?

4) Le Gouvernement a-t-il entrepris des démarches visant à limiter cette nouvelle hausse ou envisage-t-il des démarches à l'avenir ?

Raoul Jaeggi (PVL)

Co-signataires

- Vincent Hennin (PCSI)
- Blaise Schüll (PCSI)
- Alain Beuret (PVL)
- Emilie Guillaume (PVL)

Intervention déposée officiellement le 25 septembre 2024